

Numéro 90-066 du BEÉFP

Carmanah (Colombie-Britannique)

Phare

Le phare de Carmanah a été construit en 1921-1922, d'après les plans du ministère de la Marine et des Pêcheries. Il est toujours utilisé comme phare et Transports Canada (Garde côtière canadienne) en est le ministère gardien. Veuillez vous référer au rapport de bâtiment 90-066 du BEÉFP.

Raisons de la désignation

Le phare a été désigné édifice fédéral du patrimoine «reconnu» en raison de l'intérêt qu'il représente sur le plan architectural, de la place privilégiée qu'il occupe au sein de son environnement et de son importance historique.

La tour octogonale et tronconique en béton présente un intérêt sur le plan architectural en raison de sa silhouette massive, de son entrée coiffée d'un fronton et de sa balustrade, des éléments qui témoignent de l'inspiration classique de cette conception. Les petites fenêtres, l'entrée et son toit à pignons de même que les nervures évasées vis-à-vis de la plate-forme contribuent à l'allure épurée de la tour.

Le phare constitue un point de repère important dans un cet environnement côtier. Le bâtiment est bien connu dans les environs et contribue de façon importante au caractère maritime du site.

Du point de vue historique, le phare est associé à l'amélioration au début du XX^e siècle des aides à la navigation existantes en vue d'accroître la sécurité du commerce maritime dans les régions côtières isolées.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de Carmanah réside dans sa forme générale, sa silhouette, ses matériaux de construction, ses détails architecturaux et sa relation avec le site.

La volumétrie tronconique consiste en un court fût surmonté de la passerelle de la lanterne et rappelle la composition tripartite classique faite d'une base, d'un fût et d'un chapiteau. La volumétrie, la silhouette et le tracé au sol devraient être respectés lors de travaux de modification ou d'agrandissement, de même que la relation entre les proportions du fût et celles de la lanterne. La lanterne bien en vue, la gorge et les consoles, les garde-corps de la galerie, de même que les fenêtres et la porte en saillie sont tous des caractéristiques méritant d'être protégées par un entretien régulier.

La façade tire son caractère du matériau de construction, soit du béton coulé sur place, et des détails d'inspiration classique. La simple corniche à gorge, l'entrée coiffée d'un fronton finement exécutée et la robuste balustrade contribuent à la richesse visuelle de

Carmanah (Colombie-Britannique)

Phare

la silhouette et devraient être soigneusement entretenues et conservées lors de modifications éventuelles. Le contraste entre les matériaux, apporté par les détails en acier peint et en verre de la lanterne, témoigne du caractère industriel de cet élément et contribue à donner une texture à la tour. Le béton et l'acier méritent un programme d'entretien régulier faisant appel à des experts en conservation.

Les fenêtres d'origine étaient composées de châssis en bois et de multiples petits carreaux de verre, ce qui contribuait également à la texture et au détail de la façade. Les fenêtres actuelles qui les ont remplacées semblent posséder un châssis en bois, mais elles sont dotées de grands carreaux de verre simple. Au moment de remplacer ces fenêtres, la possibilité de réinstaller des fenêtres davantage compatibles avec celles d'origine devrait être étudiée.

Les matériaux et finitions intérieurs d'origine qui subsistent pourraient contribuer de façon importante au caractère patrimonial du bâtiment et devraient être documentés. Toute modification à l'intérieur devrait être guidée par la conservation des matériaux d'origine.

Le caractère du site est défini par la clairière défrichée et principalement recouverte d'herbes, située au milieu d'une forêt pluviale. Dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement d'un phare, les points de vue en direction de l'océan et la relation entre le phare et les bâtiments secondaires qui lui sont rattachés, les allées et les clôtures devraient être maintenus. Les plantations existantes d'arbustes décoratifs ne devraient pas être prolongées, car cela risquerait de compromettre le caractère utilitaire du site.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique* du BEÉFP.

1999.07.23